

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 04 avril 2019**

Mme Kaci, le Maire, ouvre la séance à 20h40 et fait l'appel. Le quorum est atteint.
M. Christophe BONIN est désigné secrétaire de séance.

Etaient présents :

KACI Chantal, LEMAIRE Denis, BASUYAUX Jean, ROUSSEAU Isabelle, MARRE Annie, BERTON Alain, GUENNEUGUES Sabine, ZYCH Danièle, MEYRAND Bernadette, GENRIES Pierrette, BAPTISTE Michel, DYONIZY Christian, BERKANI Marie-Noelle, BENBOURICHE Catherine, BONIN Christophe, LOUVET Aurélien, BERNARDO José, SMAGUINE Florent, CAILLAUD Isabelle et BEAUPERE Hervé

Absents excusés ayant remis leur pouvoir :

M. HEUZE Christian a donné pouvoir à M. BASUYAUX Jean,
M. VANDENBLECKEN Patrice a donné pouvoir à Mme KACI Chantal,
Mme MAURY Béatrice a donné pouvoir à Mme ROUSSEAU Isabelle,
M. JEGO Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEMAIRE Denis,
M. MORET Maurice a donné pouvoir à M. LOUVET Aurélien,
Mme BELKACEMI Fadila a donné pouvoir à Mme MARRE Annie,
M. DELAGE Laurent a donné pouvoir à Mme GENRIES Pierrette,
Mme DUCROT Pierrette a donné pouvoir à M. SMAGUINE Florent,
M. CAGNARD Maurice a donné pouvoir à M. BERNARDO José.

Secrétaire : M. BONIN Christophe.

1. Approbation du compte-rendu du 15 mars 2019

Mme Kaci signale qu'il faut, en page 6 :

- remplacer le mot « cérémonie » par « commémoration »
- remplacer la lettre « z » par « a » dans « pour lz fin »
- enlever l'accent circonflexe dans « co^bats » et mettre un « m »

Mme Berkani indique qu'il manque un « r » à la page 5 : « c'est d'essayé ».

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2019 est approuvé à 26 voix pour et 3 abstentions (Mesdames Guenneuges et Genries, Monsieur Beaupère).

2. Convention d'installation et de suivi des ruches municipales avec une association

Rapporteur : Mme Kaci, Maire de la commune

La commune s'engage vis-à-vis de la préservation de la qualité du cadre de vie de ses habitants.

Récemment, 4 ruches municipales ont été installées dans la prairie du parc du château.

Il convient donc de passer une convention entre les apiculteurs, en charge de l'installation et du suivi des ruches, et la commune de Quincy-Voisins.

M. Smaguine demande qui sera la personne désignée à contacter par les apiculteurs en cas d'incident.

Mme Kaci répond qu'en journée du lundi au vendredi il s'agit du responsable des services techniques, le week-end il faudra contacter l' élu d'astreinte.

M. Smaguine dit que les noms devrait être noté dans la convention.

M. Lemaire répond que non ; ainsi, il ne sera pas nécessaire de passer systématiquement la convention en conseil municipal en cas de modification. Il précise que ces éléments ont été communiqués aux apiculteurs.

La délibération est passée au vote : unanimité.

3. Aménagement du tableau des effectifs – agent de maîtrise

Rapporteur : Mme Kaci, Maire de la commune

Afin de permettre la nomination par voie d'avancement de grade d'agents pouvant y prétendre, il convient de créer le poste suivant :

- agent de maîtrise principal à temps complet

Nombre de postes avant création	Nombre de postes après création
2	3

La délibération est passée au vote : unanimité.

4. Débat d'Orientations Budgétaires – budget eau 2019

Rapporteur : M. Lemaire, adjoint délégué aux travaux, l'urbanisme, l'eau et l'assainissement

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

La tenue d'un débat est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédents l'examen du budget.

L'eau est un élément indispensable pour nos concitoyens. Nous devons faire en sorte qu'elle reste toujours accessible à tous.

La réglementation actuelle nous impose que le budget de l'eau soit équilibré et abondé uniquement par les consommateurs. Nous avons toujours veillé et veillerons encore cette année pour que le coût du m³ soit le plus raisonnable possible, malgré les investissements nécessaires pour sécuriser la production et la distribution.

Le service de l'eau potable pour la commune de Quincy-Voisins est délégué à la SAUR. Le contrat arrivera à échéance le 31/12/2022. Dans le cadre de cette Délégation de Service Public (DSP), la SAUR s'approvisionne en eau auprès du Syndicat Intercommunal de Production et d'Alimentation en Eau Potable (SIPAEP), dont l'usine, construite en 2014, est située sur la commune de Montry.

Pour 2018, les recettes d'exploitation ont été essentiellement constituées par les redevances, à hauteur de 107 000€ ; cette somme inclut un rattrapage au titre de 2017. Le résultat d'exploitation reporté s'est chiffré à 221 000€ ; les dépenses d'exploitation sont à hauteur de 28 000€. Il n'y a pas eu de dépense d'investissement sur l'année 2018.

La qualité de l'eau distribuée est bonne (bilan Agence Régionale de Santé) même si sa dureté a été fluctuante, au gré des différents arrêts de l'unité de décarbonatation. Le problème devrait être résolu en 2019

Pour 2019, nous prévoyons des redevances à hauteur de 60 000€ (sans rattrapage, et les quincéens font de plus en plus attention à leur consommation d'eau : c'est bon pour la planète et leurs finances). Le résultat d'exploitation reporté se montera à 305 000€. Un virement à la section d'investissement de 317 000€ va nous permettre de financer plusieurs opérations nécessaires au vu du Rapport d'Activité du Délégué de 2017 :

- le remplacement de la conduite sous la rue de Plailly, pour un montant estimé à 170 000€
- le renouvellement d'environ 50 branchements en plomb pour une somme de 150 000€
- la réfection de l'étanchéité du réservoir du château d'eau pour 100 000€.

A noter que dans le cadre de la DSP, nous demanderons à la SAUR de travailler sur le remplacement d'une trentaine de branchements plomb. Elle nous en doit 15 par an et il reste environ 200 branchements à remplacer.

Pour information, et hors budget eau, le SIPAEP a réalisé un bouclage entre Condé et notre commune afin d'avoir une alimentation de secours en cas de problème sur notre réseau.

Le transfert des compétences « eau potable » de la commune vers la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux sera effectif au 1er janvier 2020. Le SIPAEP devrait continuer à exister grâce à une fusion avec le syndicat de la Théroutte.

M. Lemaire précise que la commune doit faire attention au prix de l'eau. Son traitement coûte cher, mais il faut essayer de ne pas augmenter son prix. Il indique qu'en 2018, il y a eu des problèmes avec la décarbonatation. De fait, le taux de dureté de l'eau était relativement instable, mais selon l'avis de l'Agence Régionale de la Santé, ceci n'impacte pas sa qualité. Il ajoute, que la commune prend à sa charge le changement des branchements en plomb les plus compliqués, notamment dans les cours communes. La SAUR doit en changer une quinzaine par an, elle décide de grouper ces changements, par conséquent, cette année une trentaine de branchements plomb devrait être changée par la SAUR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat.

5. Débat d'Orientations Budgétaires – budget assainissement 2019

Rapporteur : M. Lemaire, adjoint délégué aux travaux, l'urbanisme, l'eau et l'assainissement

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif. La tenue d'un débat est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

L'assainissement des eaux usées, s'il est souvent perçu par nos concitoyens comme une contrainte technique et financière, n'en demeure pas moins un service indispensable pour notre cadre de vie et la planète. Chacun se doit de vérifier la conformité de ses branchements et penser à la teneur de ses rejets. Toute pollution individuelle impacte forcément notre station d'épuration ou nos champs.

Le service de l'assainissement pour la commune de Quincy-Voisins est délégué à la SAUR. Le contrat arrivera à échéance le 31/12/2022. Dans le cadre de cette Délégation de Service Public (DSP), la SAUR collecte nos eaux usées et les envoie pour traitement à la nouvelle station d'épuration gérée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) de Condé, Mareuil et Quincy. Sa qualité d'épuration est excellente. Une partie de l'assainissement sur la commune est en non collectif ; les zones concernées sont délimitées par le Schéma

Directeur d'Assainissement (SDA). Enfin, les eaux usées du hameau de Moulignon sont épurées par une mini-station fonctionnant sur lits de filtration.

En 2018, les recettes de fonctionnement se montent à 80 000€, avec un rattrapage sur 2017 pour la redevance. Le résultat d'exploitation reporté s'est chiffré à 944 000€. Les dépenses d'investissement ont concerné :

- la réhabilitation de la conduite de la rue Carnot,
- le remplacement du poste de refoulement,
- la fin des travaux d'extension du réseau rue du Mont
- l'extension du réseau rue de Condé incluant la rénovation de la canalisation rue de Joncheroy.

514 000€ ont été mobilisés et un « reste à réaliser » de 183 000€ se retrouvera sur le budget 2019.

Pour 2019, les recettes pour la redevance et les participations pour assainissement collectif sont estimées à 52 000€ et un résultat d'exploitation reporté de 455 000€. Nous ferons un virement à la section d'investissement de 446 000€. Cela nous permettra de financer des travaux inscrits au SDA et préconisés dans le rapport annuel 2017 de la SAUR :

- l'extension de réseau de la fin de la rue de Coulommès avec une pompe de relevage estimé à 240 000€
- même démarche avec la rue de la Marguerite pour environ 100 000€.
- la rénovation de la station d'épuration de Moulignon pour 150 000€

Pour boucler l'ancien schéma directeur, il restera à travailler sur la rue du Belvédère, mais un nouveau schéma d'assainissement intercommunal vient d'être lancé sous maîtrise du SIA. Ce schéma inclura une étude sur le ruissellement des eaux de pluie et leur infiltration dans le réseau d'eaux usées.

Nous avons un emprunt de 19 243€ sur 15 ans qui court jusqu'au 5/11/2029. Annuité de 1282,87€. Le capital restant dû se montait en novembre 2018 à 15394,39€

Enfin, l'actualité administrative sur l'assainissement est actuellement assez chaotique. Le changement de statut du SIA a été voté le 23 mars 2018. La préfecture l'a entériné en juin mais n'a pas envoyé l'arrêté aux communes. Il a été décidé avec les différentes parties, dont la trésorerie, que Quincy-Voisins garderait la gestion de son budget assainissement jusqu'à fin 2019. Un inventaire complet devra être fourni au SIA pour mi-2019.

M. Lemaire précise qu'il y a une particularité pour les travaux de la rue du Belvédère. En effet, une partie de la rue est privée.

M. Smaguine demande s'il reste des dossiers en cours relatifs à l'assainissement non-collectif.

M. Lemaire répond que oui et précise que les contrôles continuent. Il ajoute que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sera géré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA). Il dit que l'Assainissement Non-Collectif (ANC) a pour conséquence de payer moins cher l'eau.

M. Bernardo demande si un projet est prévu pour le réseau d'eaux pluviales.

M. Lemaire répond que non et précise que la gestion des eaux pluviales basculera aussi au SIA. Il ajoute que le prochain schéma directeur intercommunal prendra en compte les eaux pluviales et que le financement de ces travaux sera réalisé grâce à un budget particulier du SIA. Il indique qu'actuellement c'est le budget « commune » qui finance les travaux du réseau eaux pluviales. Il signale qu'une discussion est en cours avec le SIA afin de savoir comment sera alimenté ce budget. Il souligne que le SIA ne pourra résoudre tous les problèmes.

M. Beaupère souhaite connaître le nombre d'habitations qui se trouve en assainissement non-collectif.

M. Lemaire répond qu'il y a environ 200 habitations en ANC, mais qu'il ne sait pas combien ont été contrôlées et combien restent à faire. Le chiffre sera communiqué au prochain conseil.

M. Beaupère demande si lors d'une vente il y a obligation d'être en assainissement collectif.

M. Lemaire répond que non, mais précise que si le réseau collectif a été passé devant l'habitation depuis plus de 2 ans alors il y a obligation de s'y raccorder.

M. Bernardo indique que dans certaines cours communes il y a des réseaux d'eaux pluviales en attentes. Il souhaite savoir si ceci pose un quelconque problème pour les habitations dont l'infiltration des eaux pluviales se fait directement par le jardin.

M. Lemaire répond qu'il n'y a pas d'obligation pour la commune d'amener le réseau d'eau pluviale sur toutes les voiries. Il indique que dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'infiltration sur parcelle sera la règle. Il précise que le nouveau schéma directeur donnera les taux d'infiltration acceptés selon les zones.

M. Bernardo dit que ceci posera un problème sur certaines zones.

M. Lemaire acquiesce et précise qu'en zone d'aléa orange du Plan de Prévention des Risques le réseau d'eaux pluviales doit être amené.

M. Louvet demande si le SIA va ajouter une taxe sur la facture d'eau ou sur la taxe d'habitation pour alimenter son futur budget eau pluvial.

M. Lemaire répond qu'une taxe sera probablement ajoutée à la facture d'eau.

M. Smaguine demande si la mini station de Moulignon est 100% communale.

M. Lemaire répond qu'elle a été financée à 100% par la commune, mais que la maintenance est assurée par la SAUR.

M. Bernardo demande quel procédé est utilisé dans cette station.

M. Lemaire répond qu'il s'agit de filtration sur lits de sable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat.

6. Acquisition de la parcelle BE 579, sise au lieudit « Les Aulnois »

Rapporteur : M. Lemaire, adjoint délégué aux travaux, l'urbanisme, l'eau et l'assainissement

M. Lemaire informe les conseillers municipaux que par courrier du 08 octobre 2018, Maître Mingalon, notaire, a informé la commune de l'intention de M. et Mme Bernard Jean-Claude de vendre la parcelle cadastrée section BE numéro 579, d'une superficie de 264m², sise au lieu-dit « Les Aulnois ».

Par courrier du 14 novembre 2018, la commune a informé Maître Mingalon de son intention d'exercer son droit de préférence pour l'acquisition de ladite parcelle.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les dépenses liées à cette acquisition :

- Prix de la vente : 422,60 €

- Frais de géomètre : 1320,00 €
- Frais d'acte : 250,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition de la parcelle BE 579 dans les conditions énoncées ci-dessus.

M. Lemaire précise que la commune souhaite acheter cette parcelle afin qu'il n'y ait pas de construction car il s'agit de bois classés.

La délibération est passée au vote : unanimité.

Informations diverses

Nouveau cimetière

Mme Kaci indique qu'en date du 28 mars, la commune a reçu l'arrêté préfectoral autorisant l'implantation du nouveau cimetière rue de Condé. Le bornage va pouvoir commencer et permettra de délimiter le verger partagé et les jardins familiaux. De plus, le « tourne à gauche » rue de Condé va pouvoir être programmé. Les travaux devraient commencer rapidement et durer au moins 3 mois.

Evènements

Mme Marre fait un rappel des évènements prévus le week-end du 6 et 7 avril 2019 :

- Samedi 06/04/19 – Carnaval par l'ACLS, départ à 10h00 du château, retour vers 11h00 place de la mairie ;
- Samedi 06/04/19 – Suite du carnaval à la bibliothèque de 15h30 à 16h30 ;
- Dimanche 07/04/19 – Concert-Conférence d'Anguelos au Temple à 17h00 ;
- Dimanche 07/04/19 – Journée « Cerfs-Volants à Berck » organisée par Familles Rurales.

Divers

M. Berton demande s'il est possible de prévoir l'élagage des arbres donnant sur le mur du fond du cimetière.

M. Lemaire répond que ceci va être étudié par les services techniques.

M. Smaguine indique que le vendredi 04/04/19, la société « Orange » et « Seine-et-Marne Numérique » ont signé une convention. Ainsi, les quincéens pourront très prochainement choisir « Orange » comme fournisseur d'accès internet en fibre.

Fin : 21h27

Le Maire,

Chantal KACI

